



Ce mois-ci,
en commission ...

LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES Les délais de prescription en débat

Une femme sur quatre et un homme sur six ont subi des violences sexuelles, essentiellement durant l'enfance. Or les victimes de telles agressions enfouissent souvent en elles ce souvenir très douloureux, qui ne resurgit à la conscience parfois que plusieurs décennies plus tard.

Le 12 novembre dernier, nous avons examiné une proposition de loi UDI qui vise à mieux prendre en compte les intérêts de ces victimes. Elle entend porter le délai de prescription de l'action publique de vingt à trente ans pour les crimes, et de dix à vingt ans pour les délits.

La mesure semble pourtant constitutionnellement douteuse. A ce jour, la prescription de trente ans ne s'applique en effet qu'aux seuls crimes de guerre, impliquant meurtres ou viols en série. J'ai donc dit ma préférence pour un travail de révision d'ensemble. Il portera tant sur le point de départ des délais de prescription que sur leur durée et leur adaptation à l'échelle des peines.

Jean-Jacques

URVOAS

• Député
du Finistère

• Président de la commission des Lois constitutionnelles,
de la Législation et de l'Administration générale
de la République



Ce mois-ci,
dans l'hémicycle ...

REDÉCOUPAGE RÉGIONAL Entre soulagement et amertume

L'Assemblée a achevé le 20 novembre l'examen en seconde lecture du projet de loi relatif à la délimitation des régions. Celles-ci seront donc au nombre de treize, en métropole, dès 2016, et l'exercice du droit d'option reposera sur l'accord des deux régions concernées ainsi que du département à la majorité des trois cinquièmes.

A l'issue de ce débat très passionnel, j'éprouve un double sentiment de soulagement et d'amertume. De soulagement parce nous sommes parvenus à éviter ce qui apparaissait comme inévitable lorsque le texte a été déposé le 18 juin dernier – à savoir la fusion de la Bretagne et des Pays de la Loire dans un Grand Ouest vide de sens.

D'amertume parce qu'alors que la commission des Lois avait donné un avis favorable à l'assouplissement du droit d'option et que le Gouvernement avait décidé de ne pas s'y opposer, l'amendement le défendant a été rejeté dans l'hémicycle par 27 voix contre 21. Nous aurons donc un mécanisme peu ou prou inopérant. Pour quelle utilité ?

RADIOS ASSOCIATIVES Des difficultés à surmonter

Ce mois-ci,
en Cornouaille ...



Les dirigeants de plusieurs radios associatives ont attiré mon attention sur les difficultés financières croissantes auxquelles ils sont aujourd'hui confrontés. En cause notamment l'éventuel gel budgétaire des crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) à hauteur de 7 %, soit une somme d'un peu plus de 2 millions d'euros.

Une telle retenue aurait des conséquences très dommageables sur l'activité et l'emploi dans ces structures, avec un risque de disparition pour plusieurs d'entre elles. D'autant qu'elles doivent déjà faire face à la diminution du montant de ce fonds qui, couplée à l'augmentation du nombre de radios éligibles, amoindrit encore leurs dotations d'année en année.

Je suis donc intervenu auprès du secrétaire d'Etat chargé du Budget, Christian Eckert, lui demandant de garantir l'affectation de l'ensemble des crédits du FSER 2014. Il s'agit ici de préserver le maillage territorial des radios associatives, si dense en Bretagne !

Et demain, vous en entendrez parler...

L'Assemblée nationale examinera en séance publique, entre le 9 et le 11 décembre, le projet de loi relatif à la réforme de l'asile. Il est le fruit d'une large concertation conduite auprès de l'ensemble des acteurs concernés, dont le tissu associatif qui s'est particulièrement impliqué sur cette question : CFDA, Gisti, LDH, Amnesty International, ACAT, CIMADE, Fédération de l'entraide protestante, Secours catholique, Emmaüs France...

Un rapport parlementaire de novembre 2013 avait souligné les graves dysfonctionnements du système français de l'asile. Ce projet de loi en tire toutes les conséquences en réformant celui-ci en profondeur, selon deux axes. Il s'agit d'abord de renforcer les garanties des personnes ayant besoin d'une protection internationale, ensuite de statuer sur les demandes d'asile dans un délai moyen de neuf mois – contre deux ans environ aujourd'hui !

L'OFPPA, dont l'indépendance sera consacrée, et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) bénéficieront de recrutements et de moyens supplémentaires afin de réduire ces délais de traitement. Un effort qui s'avère d'autant plus salutaire que le constat d'engorgement, aujourd'hui, ne souffre aucune contestation : les demandes ont pratiquement doublé depuis 2007 pour atteindre 66 000 l'an dernier, et le système ne parvient plus à résorber un stock de 30 000 dossiers.



Contacts et Secrétariat

8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 69 80 - Fax. : 02 98 95 01 30
Mail : contact@urvoas.org
Blog personnel : www.urvoas.org
Twitter : @JJUrvoas

Mes collaborateurs

À Quimper,

le secrétariat est assuré par Morgane Conan,

Renée Fily s'occupe des interventions individuelles : renee.fily@urvoas.org,

Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) : alain.tanguy@urvoas.org

À Paris,

Anne Wurtz prépare et suit les débats de la commission des Lois : awurtz@assemblee-nationale.fr

Floran Vadillo les projets relatifs à la sécurité et à la justice : floran.vadillo@gmail.com